

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2014 – 19h30

Présents : Alain BLANQUER, Didier BRISY, Laurent GAUTREAU, Pascal GUY, Hélène MARCHAL, Jean-Philippe OLLIER, Hervé TABAR, Jean ARRUFAT, Louis MAURIN, Chantal MONNIER, Marie-Claude de MURCIA

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Demandes de subventions pour la réparation des dégâts causés par les catastrophes naturelles
2. Questions diverses

1. Demandes de subventions pour la réparation des dégâts causés par les catastrophes naturelles

Pour faire suite aux intempéries, M. Le Maire, a fait chiffrer la réparation des dégâts causés par les catastrophes naturelles :

Chiffrage de La Saur concernant la station de pompage du Mas de Roujou : 5 922 €TTC

Chiffrage de l'entreprise Abes : réfection des chemins : 7 200€ TTC

Chiffrage de l'entreprise Colas : enrobé du chemin St Martin : 5 880 €TTC.

Sur ces travaux il y a possibilité d'obtenir une subvention d'un montant de 40 % auprès de l'État et 30 % de l'Agence de l'Eau.

Vote : Pour : 11

2. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Vu par nous, Alain BLANQUER, maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 21 octobre 2014.